

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Judi 15 avril 2021**

Présents : Serge MORA. Éric RAVANAT. Béatrice ANCÉ-GARCIA. Pascal OTTENIO. David THIBAUD. Francis GUIGNIER. Florence RANCHOUP. Sylvaine HENRY-TROUSSIER. Jean-Marc GUIGNIER. Déborah WILGUSKI

Absent excusé : Déborah WILGUSKI a donné procuration à Pascal OTTENIO

Secrétaire de Séance : Jasmine DEBON

Séance ouverte à 20h35

- Signature et approbation du compte rendu 23 mars 2021

Délibérations :

➤ **Prise de compétence « Organisation de la Mobilité » par la Communauté de Communes de la Matheysine**

Les 43 communes de la Communauté de Communes de la Matheysine doivent se prononcer individuellement sur la prise de compétence « *Organisation de la mobilité* » qui s'organise autour des axes suivants :

- *Avec la mise en œuvre, à son rythme et selon ses moyens, des services de « mobilité active », de Mobilité solidaire, et de voiture partagée ; Avec la constitution d'un comité local des partenaires ;*

en stipulant :

- *Que la Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit l'organisation des transports collectifs réguliers, scolaires, à la demande, internes au territoire, conformément à l'article L3111-15 du code des transports ;*
- *Que les communes concernées poursuivent l'organisation des offres de service privé au sens de l'article L3131-1 du code des transports, ce qui inclut notamment les navettes touristiques saisonnières, communales et le transport à la demande ;*
- *Que les conventions de délégation de compétence concernant certaines lignes de transport conclues entre la Région et les communes membres de la Communauté de Communes de la Matheysine demeurent en l'état ;*

Le Conseil Communautaire s'est prononcé de la manière suivante :

- ➔ *Décide d'enclencher la procédure de transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » au titre des compétences facultatives de la CCM*
- ➔ *Décide de ne pas demander de se substituer à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que celle-ci assure actuellement dans le ressort de son périmètre*
- ➔ *Autorise M. le Président à signer les documents inhérents à cette décision ;*
- ➔ *Ampliation de la présente délibération sera transmise pour notification aux communes membres de la Communauté de Communes de la Matheysine, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT fixant les règles relatives aux modifications statutaires. Les communes*

CR du CM en date du 15/04/2021

membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer dans les conditions requises de majorité qualifiée. Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal de Villard Saint Christophe à 10 voix Pour et 1 Abstention entérine la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine.

➤ **Pénalités de retard Entreprise KAYA – 425.00 euros**

La Commune de Villard Saint Christophe a appliqué des pénalités de retard à l'Entreprise KAYA, titulaire du Lot N°4 Plâtrerie, Rénovation de la Mairie.

Ces pénalités de retard s'élèvent à 425.00 euros et qu'elles ne sont pas restituables.

Il convient d'acter ces pénalités de retard et de les intégrer au Budget 2021 de la commune par une recette au compte 7711 « Pénalités et libéralités reçues » pour un montant de 425.00 euros.

➤ **Subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles dans le cadre du financement du professeur de musique**

La Commune de Villard Saint Christophe a inscrit au Budget Communal 2021 une subvention annuelle pour l'année scolaire 2020/2021 d'un montant de 825.00 euros.

Le Sou des Ecoles se charge de financer le professeur de musique pour l'année scolaire 2020/2021,

Le Sou des Ecoles a demandé une subvention exceptionnelle pour le financement du professeur de musique pour l'année scolaire 2020/2021

La Commune propose de verser au Sou des Ecoles une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 euros

➤ **Dégrèvement du fermage 2021 de l'Alpage Bovins**

Les membres de l'Alpage Bovins se sont engagés à prendre à leur charge le coût financier de l'aménagement des pistes d'accès véhicule motorisés légers, type quad, aux alpages, pour un montant de 23 433.00 euros dont 5 858.00 euros d'autofinancement,

Les membres de l'Alpage Bovins ont fait la demande d'un dégrèvement du fermage 2021 afin de compenser la charge financière de cet aménagement

La Commune d'octroyer un dégrèvement total du fermage pour 2021, soit 800.00 euros

➤ **Adoption de l'Assistance à Membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère, relative au projet de réalisation pastorale suivant : « Construction d'un chalet sur la montagne des Cloutons au titre de la programmation : 2021, pour un montant éligible prévu : 62608 €**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'Assistance à Membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour le projet de réalisation pastorale suivant :

Construction d'un chalet sur la montagne des Cloutons
Programmation 2021

Cette Assistance à Membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- Phase 1 : Emergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet.

- Phase 2 : Suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, et selon la grille tarifaire de l'Assistance à Membre jointe en annexe, les montants des deux interventions de la Fédération des Alpagnes s'élèvent à :

- Phase 1 : 2657 € nets hors taxes
- Phase 2 : 1771 € nets hors taxes

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics ; les justificatifs acquittés des dépenses seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

➤ **Demande d'aide au titre de la mesure 07.61 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes intitulée « mise en valeur des espaces pastoraux ». Remplace la délibération 2021/22**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'engager pour l'aménagement des alpages les travaux suivants : Construction d'un chalet sur la montagne des Cloutons
Le programme de ces travaux, dont le coût éligible est estimé à 62 608,00 euros, sera inscrit au titre de l'année 2021.

Divers :

- **Urbanisme**

Les dossiers en cours :

- ✓ PC : 0385522120002 VALERI Jérôme /BOFELLI Marine Maison individuelle en cours
- ✓ PC : 0385522120003 CRAVELLO Fabien Maison individuelle en cours
- ✓ PC : 0385522120004 LABIALLE Olivier / VIAL Harmonie Maison individuelle en cours
- ✓ PC : 0385522120005 Commune de Villard St Christophe Chalet des Cloutons en cours
- ✓ DP : 0385522120004 BASTRENTA Damien Appentis en cours
- ✓ DP : 0385522120005 TROUSSIER Gérard Réfection toiture en cours
- ✓ DP : 0385522120006 GERMAIN-BONNE Lionel Toiture abris ouvert sur terrasse en cours
- ✓ CUB : 0385522120006 FROMENT Lionel Maison individuelle en cours

- **Point sur le colombarium**

- Les devis ont été présentés au Conseil Municipal. Il faudra les faire affiner par rapport au choix du monument (couleur, forme).

- **Point sur la MO**

- Quatre entreprises ont répondu pour la maîtrise d'ouvrage concernant l'assainissement : Alp'Etudes, Profils Etudes, ISH et Safège. L'analyse des offres est en cours, des précisions ont été demandées sur le « volet flore » du dossier Loi sur l'Eau. Le choix sera effectué prochainement avec l'aide de Mme CROUZET (Département Isère).

- **Point sur la vitesse dans les hameaux**

La vitesse dans les hameaux est un problème récurrent. Des comptages ont été effectués sur les axes principaux (vitesse et nombres de véhicules). Afin d'envisager d'éventuels aménagements de sécurisation, le Maire propose d'aller voir sur la commune de La Morte ce qui a été réalisé

- **Matheysienne VTT**

Une piste a été créée par les vététistes à partir de La Chaud ; Une convention sera signée entre l'ONF, la Matheysienne VTT et la commune de Villard Saint Christophe afin que les responsabilités soient engagées par les vététistes.

- **Point sur le futur logement communal**

Le projet de réfection du futur logement communal a été présenté au Conseil Municipal. Quelques points sont à revoir.

- Skyrace reportée les 22, 23 et 24 octobre 2021

La séance est levée à 23h00